

Marie Moret à Philippe Schwartz, 4 octobre 1901

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote Familière de Guise, inv. n° 2005-00-124

Collation 1 p. (477r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Philippe Schwartz, 4 octobre 1901, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54394>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [4 octobre 1901](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Schwartz, Philippe](#)

Lieu de destination 1 bis, rue de l'Aspic, Nîmes (Gard)

Description

Résumé Marie Moret accuse réception de la lettre de Philippe Schwartz du 3 octobre 1901 l'informant qu'il a fait porter le mobilier réparé à son domicile du 14, rue Bourdaloue à Nîmes. Elle lui fait remarquer qu'il y a une erreur de plume dans sa lettre, qui mentionne 4 chaises alors que la facture jointe à la lettre indique 9

chaises. Elle informe Philippe Schwartz qu'elle lui envoie un chèque de 55,60 F en paiement de sa facture du 3 octobre 1901.

Mots-clés

[Économie domestique](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées[Molines père et fils](#)

Lieux cités[14, rue Bourdaloue, Nîmes \(Gard\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 14/10/2024

Grise Familière
A octobre 1801

Monsieur M. Schwartz

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
lettre et de votre facture
d'hier.

La lettre dit que vous
avez fait porter à mon
domicile une boudaloue
à lames & chaises; que
la facture dit que vous
en avez reçue 9 francs; ce qu'il
est le vrai chiffre. Je pense
donc que le & est une
erreur de plume; et que

c'est 9 chaises rendues
qu'il faut lire, plus
1 talette.

Ainsi, je vous
adresse Monsieur, un
chèque n° 22, valeur
cinquante cinq francs, 60^c
sur M M Hollies père
et fils à l'ame de votre
ville, pour solder
la votre susdite facture.
J'aurai la plaisir de vous
accuser réception et arrêter ce
votre prie Monsieur.
Mes cordiales respects

Marie Gadon

477

Z Y X V U T S R Q P O N M L K J I H G E E D C B A